

REGLEMENT PARTICULIER

COUPE DE FRANCE 10U

BASEBALL



Adopté par le comité directeur du 6 décembre 2025

Modifié par le comité directeur du 19 février 2026

SAISON 2026

SOMMAIRE

<i>Chapitre 1 -</i>	<i>PRINCIPES GÉNÉRAUX.....</i>	<i>3</i>
Article 1.	Caractéristiques	3
Article 2.	Cadre règlementaire	3
Article 3.	Cas non prévus	3
<i>Chapitre 2 -</i>	<i>RÈGLES D'ORGANISATION.....</i>	<i>4</i>
Article 4.	Échéancier	4
Article 5.	Nombre d'équipes.....	4
Article 6.	Formule sportive	4
Article 7.	Classement	4
Article 8.	Droits sportifs.....	4
Article 9.	Péréquations	5
<i>Chapitre 3 -</i>	<i>CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	<i>5</i>
I.	Equipes	5
Article 10.	Clubs et ententes	5
Article 11.	Qualification	5
Article 12.	Calendriers	5
Article 13.	Conditions d'engagement	5
Article 14.	Engagement définitif.....	6
II.	Joueurs.....	6
Article 15.	Tenue	6
Article 16.	Eligibilité individuelle	6
Article 17.	Joueurs formés localement	6
III.	Encadrants	6
Article 18.	Tenue	6
Article 19.	Conditions d'exercice	7
Article 20.	Eligibilité individuelle	7
IV.	Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs.....	7
Article 21.	Personnel médical	7
V.	Officiels	7
Article 22.	Commissaires techniques et arbitres	7
Article 23.	Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur de championnat	7
<i>Chapitre 4 -</i>	<i>DÉROULEMENT DES RENCONTRES</i>	<i>9</i>
Article 24.	Terrain	9
Article 25.	Équipements	9
Article 26.	Documents officiels.....	9
Article 27.	Réunion de la commission technique	9
Article 28.	Durée des rencontres.....	10
Article 29.	Accélération du jeu	10
Article 30.	Visites	10
Article 31.	Règle du Tie Break.....	10
Article 32.	Forfait	10
Article 33.	Règles de départage.....	10
Article 34.	Dispositions spécifiques	10
Article 35.	Discipline	11

CHAPITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1. Caractéristiques

Nom de l'épreuve	Coupe de France 10U de Baseball
Années de participation	10U
Genre	Mixte
Abréviation	CDF 10U Baseball
Commission fédérale sportive référente	Commission fédérale jeunes (CFJ)
Titre	Champion de France de Baseball 10U
Logo	

Article 2. Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du baseball publiées par la Fédération.

Article 3. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur fédéral qui prendra avis des commissions fédérales concernées et de la commission fédérale juridique et réglementation.

CHAPITRE 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

Article 4. Échéancier

Date limite	
15 janvier 2026	Dépôt des demandes d'homologation des plateaux qualificatifs auprès de la CFJ
	Homologation par la CFJ des championnats régionaux
1 ^{er} mars 2026	Détermination des places qualificatives de la compétition
12 juillet 2026	Transmission à la CFJ par les ligues régionales des classements définitifs des plateaux qualificatifs pour la compétition
31 juillet 2026	Transmission des dossiers d'engagement complets
16 août 2026	Communication par la CFJ du calendrier définitif aux clubs concernés
13 septembre 2026	Mise à jour des rosters et des informations des quatorze (14) joueurs et trois (3) coachs dans myWBSC par les clubs engagés
15 septembre 2026	Réunion technique de la compétition
	Remise à la CFJ, par les équipes engagées, des rosters définitifs de quatorze (14) joueurs et trois (3) coachs maximum
19 et 20 septembre 2026	Phase finale de la compétition

Article 5. Nombre d'équipes

Seize (16) équipes au total.

Article 6. Formule sportive

Les équipes sont réparties en deux (2) plateaux.

Le programme des rencontres s'étale sur deux (2) jours.

La formule sportive sera définie par la CFJ selon le nombre d'équipes engagées.

Article 7. Classement

Le classement de chaque plateau de la compétition est déterminé comme suit :

1. Le vainqueur de la finale,
2. Le perdant de la finale,
3. Le vainqueur de la petite finale,
4. Le perdant de la petite finale,

5^e à 8^e: les équipes participant à la phase finale, selon leur classement suivant la formule choisie.

La CFJ enregistre le classement et le titre de vainqueur du plateau concerné après avoir pris connaissance du rapport des commissaires techniques.

Article 8. Droits sportifs

Non applicable.

Article 9. Péréquations

Non applicable.

CHAPITRE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I. Equipes

Article 10. Clubs et ententes

Les ententes, qualifiées via leur championnat régional, sont autorisées.

Un club ou entente ne peut être représenté que par une seule équipe.

Article 11. Qualification

Sont automatiquement qualifiés les treize (13) champions régionaux, les clubs organisateurs et le vice-champion de la ligue régionale comptant le plus de licenciés dans la catégorie d'âge concernée au 1er mars de l'année de déroulement de la compétition.

Pour qualifier son champion régional, chaque ligue régionale doit organiser au moins un plateau qualificatif en catégorie 10U avant l'échéance prévue à l'Article 4 du présent règlement.

Article 12. Calendriers

Cf. Article 120 des règlements généraux.

Article 13. Conditions d'engagement

Article 13.1. Conditions structurelles

Chaque club s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement particulier de la compétition, ainsi que des statuts, du règlement intérieur, de la charte d'éthique et de déontologie, des règlements généraux, du règlement disciplinaire et du guide fédéral financier de la Fédération, en vigueur ;

Article 13.2. Présenter un roster de minimum de dix (10) joueurs et maximum quatorze (14) joueurs. Conditions financières

Chaque club s'engage à :

- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de la saison 2025 ;
- Régler, selon les modalités communiquées par la Fédération, les montants définis dans le guide financier fédéral :
 - de l'inscription à la compétition,
 - de la provision d'arbitrage pour la compétition,
 - de la provision de scoring et d'établissement des statistiques pour la compétition ;
- Régler, en cas d'appel de la somme, la caution dont le montant est défini dans le guide financier fédéral
- Couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage, au scoring et à l'établissement des statistiques lui incombant en fin de saison sportive, après état récapitulatif des frais engagés et péréquation de la charge lors de la phase finale de la compétition.

Article 13.3. Conditions d'encadrement

Chaque club s'engage à justifier dans le dossier définitif d'engagement qu'il dispose pour chaque rencontre officielle de la compétition d'au moins un cadre diplômé d'Etat ou par la Fédération :

- titulaire de l'un des diplômes professionnels suivants :
 - BEES 1 ou 2 Baseball-Softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS Baseball-Softball,

- DESJEPS Baseball-Softball,
- CQP Technicien sportif baseball - softball – cricket ;
- ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRAJES) ;
- ou titulaire d'un DFA, d'un EF1 ou d'un EF2 (diplôme fédéral).

Article 13.4. Conditions d'arbitrage

Non applicable.

Article 13.5. Conditions de scoring

Chaque club s'engage à présenter avec son dossier définitif d'engagement, un formulaire d'engagement d'un scoreur officiel de niveau SF1 minimum inscrit au cadre actif de la CFSS, ne pouvant figurer à un autre titre sur les feuilles de match et de score, s'engageant à officier autant que nécessaire au titre du club pour la compétition.

L'absence de transmission de ce formulaire d'engagement dans les délais réglementaires expose le club fautif à une pénalité financière définie dans le guide financier fédéral.

Article 14. Engagement définitif

Article 14.1. Dossier d'engagement définitif

Le dossier d'engagement définitif doit comporter le formulaire d'engagement définitif établi par la CFJ, complété et signé, ainsi que le formulaire d'engagement du scoreur, complété et signé, conformément à l'Article 13.5 du présent règlement.

Article 14.2. Engagement électronique

Chaque club doit, via le module sportif de l'extranet fédéral, engager son équipe à la compétition, et y rattacher un roster de joueurs et un roster de staff, dans les mêmes temps que la remise du dossier d'engagement définitif.

II. Joueurs

Article 15. Tenue

Cf Article 154 des règlements généraux.

Dans le cas d'une entente, tous les joueurs doivent porter les couleurs de l'entente ou, à défaut, du club possédant les droits sportifs.

Article 16. Eligibilité individuelle

Les joueurs de la compétition sont soumis aux dispositions des Articles 155 à 163 des règlements généraux.

Aucun joueur ne peut participer à la compétition s'il est titulaire simultanément d'une licence pour pratique en compétition délivrée par la Fédération, pour une ou plusieurs disciplines fédérales, et d'une licence délivrée par une autre fédération nationale du ressort de la WBSC permettant la pratique en compétition du baseball.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

Article 17. Joueurs formés localement

Non applicable.

III. Encadrants

Article 18. Tenue

cf. Article 164 des règlements généraux.

Dans le cas d'une entente, tous les encadrants doivent porter les couleurs de l'entente ou, à défaut, du club possédant les droits sportifs.

Article 19. Conditions d'exercice

cf. Article 165 des règlements généraux.

Article 20. Eligibilité individuelle

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

Un encadrant ne figurant pas sur le roster staff de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de jeu et dans l'abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

IV. Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs

Article 21. Personnel médical

Le personnel médical du club doit figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

V. Officiels

Article 22. Commissaires techniques et arbitres

Article 22.1. Désignation

Nomination des commissaires techniques, s'il y a lieu : CFJ

Nomination des arbitres : la CRA dont dépend l'organisateur.

Désignation pour les rencontres : le responsable arbitres désigné par la CFA.

Présence à la réunion de la commission technique : oui

Article 22.2. La commission régionale arbitrage dont dépend l'organisateur proposera une liste d'arbitres, de grade AF1BS ou jeune arbitre au minimum, et ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'une des équipes engagées, afin qu'ils couvrent, sur la base de minimum un arbitre par match, l'ensemble des rencontres de la compétition. Prise en charge financière

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et les indemnités de match de chaque arbitre sont à la charge de la commission fédérale arbitrage.

Les clubs participants s'engagent à couvrir l'intégralité de ces indemnités.

À la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais d'arbitrage sera établi par les services de la fédération et la commission fédérale arbitrage.

Lorsque la provision d'arbitrage constituée lors de l'engagement en compétition ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la charge financière arbitrale payée par la fédération, il sera réclamé aux clubs le paiement du solde financier qui leur incombe.

En cas de trop-perçu par la fédération, ce montant sera retourné équitablement aux clubs participants dans le plus bref délai.

Article 23. Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur de championnat

Article 23.1. Désignation

Nomination des scoreurs : chaque club engage un scoreur dans les conditions de l'Article 13.5 du présent règlement. Désignation pour les rencontres : le responsable de plateau de niveau SF2 minimum désigné par la CRSS dont dépend l'organisateur et validé par la CFSS.

Présence à la réunion de la commission technique : obligatoire pour le responsable de plateau.

Article 23.2. Prise en charge financière

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et les indemnités du responsable de plateau sont à la charge de la commission fédérale score et statistiques.

REGLEMENT PARTICULIER BASEBALL Coupe de France 10U – FFBS
SAISON 2026

Les clubs participants s'engagent à couvrir l'intégralité de ces indemnités.

À la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais de scorage sera établi par les services de la Fédération et la commission fédérale scorage et statistiques.

Lorsque la provision de scorage constituée lors de l'engagement en compétition ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la charge financière payée par la Fédération, il sera réclamé aux clubs le paiement du solde financier qui leur incombe.

En cas de trop-perçu par la Fédération, ce montant sera retourné équitablement aux clubs participants dans le plus bref délai.

CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Article 24. Terrain

Le terrain, composé de trois (3) bases plus le marbre, est formé d'un angle de quatre-vingt-dix (90) degrés entre les deux lignes de foul ball.

La distance entre les bases est de quinze (15) mètres.

Le coussin de première base est doublé.

Une ligne de pointe est matérialisée à cinq (5) mètres du frappeur

Le home run est situé à une distance de cinquante (50) mètres. Si le terrain n'est pas clôturé, la partie se joue en openfield.

Le back-stop/marbre se situe à une distance de cinq (5) mètres.

L'équipe recevante occupe l'abri des joueurs de troisième base.

Lorsqu'une équipe joue deux rencontres de suite, elle ne change pas d'abri de joueurs.

Les officiels doivent disposer d'un espace dédié clos et sans contact avec le public, avec une connexion internet haut débit et des prises de courants.

Article 25. Équipements

- Les battes utilisées doivent être conformes à la circulaire « Battes Officielles Baseball – saison 2026 » ;
- Les balles utilisées doivent être conformes à la circulaire « Balles Officielles Baseball – saison 2026 » ;
- Les poids supplémentaires (donut) et les crampons métalliques sont interdits ;
- La coquille pour les garçons est obligatoire (sous contrôle des managers) ainsi que le protège-gorge et bol pour les receveurs (sauf grille type hockey) ;
- Le protège-dents, les knee-savers pour les receveurs, les gants de receveur et du joueur de première base sont recommandés ;
- Les casques de batteur avec grille de protection sont recommandés.

Article 26. Documents officiels

Les line-ups et les feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels. La carte officielle de match pour les compétitions nationales jeunes sera utilisée à la place des feuilles de match.

Les feuilles de score et les cartes officielles de match seront éditées par le club organisateur (modèle fourni par la Fédération).

Les line-up doivent être déposés trente (30) minutes avant le début de la rencontre auprès du ou des commissaire(s) technique(s) et des scoreurs sous peine d'une pénalité financière telle que prévue dans le guide financier fédéral.

Article 27. Réunion de la commission technique

Une réunion technique réunissant les officiels de l'arbitrage, du scoring, de l'organisateur et des équipes participantes sera programmée avant le début de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).

Les équipes doivent participer à la réunion technique. En cas d'absence, l'équipe fautive sera sanctionnée par une pénalité financière telle que prévue dans le guide financier fédéral.

Lors de cette réunion, les commissaires techniques s'assurent de l'éligibilité des joueurs par un contrôle sur l'extranet fédéral.

Article 28. Durée des rencontres

Une rencontre réglementaire dure cinq (5) manches ou cinquante (50) minutes avec un minimum de trois (3) manches complètes.

Seule une suspension de jeu de plus de dix (10) minutes imputable aux intempéries ou à une blessure pourra être décomptée du temps officiel d'une rencontre.

À l'issue de la limite de temps, les dispositions suivantes s'appliquent :

L'équipe recevable est en attaque :

- Si elle mène au score : le lanceur termine le compte du batteur. La rencontre s'achève à l'issue du jeu provoqué par le batteur,
- Si elle est menée : la rencontre continue jusqu'à ce que l'équipe recevable marque le point lui permettant de mener au score ou jusqu'à la fin de la manche. La rencontre s'achève lorsque l'une de ces deux conditions est atteinte,

L'équipe visiteuse est en attaque : la rencontre continue jusqu'à la fin de la demi-manche.

À ce moment :

- Si l'équipe recevable mène au score, la rencontre s'achève,
- Si l'équipe visiteuse mène au score, la rencontre continue dans les conditions ci-dessus applicables à l'équipe recevable, sauf si l'équipe visiteuse mène au score de neuf (9) points ou plus à l'issue de la limite de temps.

Règle des dix (10) points d'écart : la rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins dix (10) points d'écart à partir de trois (3) manches.

Article 29. Accélération du jeu

cf. Article 211 des règlements généraux.

Article 30. Visites

Non applicable.

Article 31. Règle du Tie Break

cf. Article 213 des règlements généraux.

Article 32. Forfait

Lorsqu'un renoncement volontaire est annoncé avant la diffusion du calendrier définitif, les cautions ne sont pas encaissées.

Lorsqu'un renoncement volontaire est annoncé après la diffusion du calendrier définitif, les cautions sont encaissées.

Le cas échéant, l'organisateur peut saisir le comité directeur fédéral pour le versement d'une indemnité calculée en fonction du préjudice subi et payable par le club fautif à l'organisation pour des frais engagés pour l'hébergement, les repas, la publicité et/ou autres.

cf. Article 204 des règlements généraux.

Article 33. Règles de départage

cf. Article 131 des règlements généraux.

Article 34. Dispositions spécifiques

Par dérogation aux règles officielles du jeu, les dispositions suivantes s'appliquent à la compétition :

Article 34.1. Nombre de joueurs

Les équipes doivent jouer avec huit (8) ou neuf (9) joueurs sur le terrain.

Article 34.2. Jeu

Toutes les frappes doivent dépasser une ligne matérialisée correspondant à une distance de cinq (5) mètres devant le marbre. Si la balle s'arrête devant cette ligne, il s'agira d'une foul ball. Si une balle frappée touche le pitching coach et/ou la pitching machine, l'arbitre annonce foul ball.

Article 34.3. Elimination d'un attaquant

Pour éliminer un attaquant, il est possible de :

- toucher un coureur entre deux (2) bases ;
- attraper une balle de volée : sur un attrapé de volée, le batteur est retiré. Le jeu est arrêté pour permettre aux coureurs de retourner sur leur base sans risque d'être éliminé ;
- base forcée : les défenseurs lancent sur la prochaine base où doit se rendre le coureur, pour l'éliminer.

Article 34.4. Sortie de la balle du terrain

Si la balle sort du terrain à la suite d'une erreur de relance ou à la suite d'une frappe au-delà de la limite du champ extérieur dans le cas où la clôture n'en couvre pas l'intégralité, la défense peut jouer une des 3 balles posées sur les plots de clôture (droite, gauche, centre) mais devra prendre la balle la plus proche du lieu de sortie de la balle, pour continuer le jeu.

Article 34.5. Lanceurs et lancers

Pitching machine avec cinq (5) essais, à sept (7) mètres minimum de distance, lancé par le haut obligatoire.

Il n'y a pas de notion de balle et strikes avant le quatrième lancer.

Si 'foul ball' après le quatrième lancer, le pitching coach lance à nouveau. Si le cinquième lancer, ou les lancers ultérieurs sont jugés non-frappable(s) par l'arbitre, le pitching coach lance à nouveau. En cas d'échec, sans foul ball, après quatre lancers, ou si le frappeur laisse passer un lancer frappable sur le cinquième lancer, ou les lancers ultérieurs, il est éliminé.

Article 34.6. Rotation des équipes

Le changement d'équipe en attaque intervient au bout de trois (3) retraits ou si l'équipe offensive a marqué un maximum de cinq (5) points dans la manche (plus les points marqués sur la dernière action).

L'action pour marquer le dernier point se joue normalement. Tous les points marqués au-delà de cette limite sont comptabilisés, jusqu'à ce que la balle soit ramenée à la plaque de but. Une fois le maximum de points atteint, si un joueur de l'équipe en défense touche la plaque de but en ayant la balle, la manche est terminée, quelque soient les actions en cours.

Si le dernier batteur d'une manche frappe un coup de circuit hors du terrain de jeu, le batteur et tous les coureurs peuvent marquer des points, selon les règlements de course sur les bases, et la manche se termine quand le batteur-coureur atteint la plaque de but.

Article 34.7. Remplacements « Re-entry »

Les changements sont possibles à tous moments de la rencontre, mais le joueur sorti ne peut revenir qu'à la manche suivante. Un joueur qui sort du line-up, doit toujours revenir dans le match à la même position dans l'ordre des frappeurs où il se trouvait au moment où il a été remplacé.

Article 35. Discipline

Un deuxième avertissement pendant la compétition sur le même joueur ou encadrant sera sanctionné d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition à laquelle ce joueur ou encadrant aurait pu participer.

Une expulsion d'un joueur ou encadrant pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition à laquelle ce joueur ou encadrant aurait pu participer.

REGLEMENT PARTICULIER BASEBALL Coupe de France 10U – FFBS
SAISON 2026

Nonobstant ce qui précède, la commission fédérale de discipline pourra être saisie dans les conditions du règlement disciplinaire fédéral.